

MODIFICATION #001

DEMANDE DE PROPOSITION CIC-146872

Cette modification vise à modifier Partie 4, Section 4.1.1.1 Critères techniques obligatoires:

Supprimer Critère technique obligatoire O.1 **et le remplacer par :**

Nombre	Critère technique obligatoire
O.1	<p>La proposition du soumissionnaire doit démontrer que sa société a l'expérience précédente dans le domaine des services de photographie numérique pour les gouvernements fédéral et/ou provinciaux canadiens et/ou Sociétés d'État canadiennes.</p> <p>La proposition doit comprendre un profil de la société avec une brève description de l'historique de la société, y compris des détails au sujet de trois contrats de portée et d'ampleur similaires* :</p> <p>Les renseignements suivants doivent être fournis avec la soumission :</p> <ul style="list-style-type: none">• Nom du ou des projet(s);• Organisation pour laquelle les travaux ont été exécutés;• Durée des travaux (dates de début et de fin en format MM/AA);• Tâches effectuées;• Nom et numéro de téléphone d'une personne-ressource pour chaque tâche. <p>* : aux fins de la présente demande de propositions, IRCC définit « de portée et d'ampleur similaires » comme étant des événements ministériels et publics de premier plan.</p>

Toutes les autres modalités et conditions demeurent inchangées.